



Heritage et testament

Par Gervial

A son décès en 2013 ma mère a par testament olographe a légué une maison a mes 2 soeurs situé au 1 de la rue au décès de mon père un testament olographe en faveur de mes 2 soeurs leur léguant sa part de la maison faisant parti de leur patrimoine (Communauté) mais sur celui ci la désignation de l'immeuble légué indique une adresse au 5 de la rue adresse erroné peut on invalidé le testament -- Nous sommes 5 enfant héritiers et de plus la valeur du leg risque d'empiéter sur la réserve héréditaire (suivant l'estimation des autres biens de la succession)

Merci